

Image not found or type unknown



Contrat de construction et prix ferme et définitif

Par **cedric59283_old**, le **12/10/2007** à **20:57**

bonsoir,

je suis actuellemetn en plein projet de construction. le compromis de vente pour le terrain a été signé en date du 11/05/2007, le contrat de construction avec le constructeur le 06/07/2007 pour un prix ferme et définitif.

il s'avere qu'apres une étude de sol, il faille faire un double radier. ce qui représente un surcout au niveau de la construction (+10 000€)

Etant couvert par ce prix ferme et définitif doit ton payer ce supplément? le contrat nous lie til a ce constructeur là?

par avance je vous en remercie.